Une mission portant sur une meilleure articulation entre les directives 2001/29 Société de l’information et 2000/31 Commerce électronique est confiée à Pierre Sirinelli

Le CSPLA a confié une nouvelle mission au professeur Pierre Sirinelli, à la suite de son rapport sur la révision de la Directive 2001/29/CE sur l’harmonisation de certains aspects du droit d’auteur et des droits voisins dans la société de l’information, remis le 12 janvier dernier à la ministre de la Culture Fleur Pellerin. Le CSPLA considère qu’une meilleure articulation entre les directives Société de l’information et Commerce électronique constitue un des leviers les plus importants pour favoriser un meilleur équilibre entre les droits des auteurs d’une part, et ceux des intermédiaires de l’internet et des utilisateurs d’œuvres protégées d’autre part. Le Conseil pointe les effets négatifs que les dispositions de la directive Commerce électronique sur le régime de responsabilité des prestataires techniques peuvent engendrer dans le champ de la propriété littéraire et artistique. Cette nouvelle mission, partagée avec Alexandra Bensamoun, devra proposer des modifications des dispositions du droit de l’Union européenne pour permettre une application effective des droits d’auteur et des droits voisins dans l’environnement numérique, notamment sur les plateformes de diffusion de contenus partagés. Le rapport est attendu d’ici le mois de juillet 2015.